

**EXTRAIT**

du Registre des Délibérations

du Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan

Date de convocation :  
8 mars 2011

Séance du 14 mars à 20 heures 30

Nombre de  
délégués en  
exercice : 170

Le Conseil de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Objet : Demande  
d'attribution de  
l'aide forfaitaire  
annuelle auprès  
du Conseil  
Général pour les  
RAM 1, 2, 3, 4, 5,  
6.

Présents : S. ALMODOVAR, A. ANDREYON, C. ANGLADE, J. BALLAND- CAMBIER, P. BAUDAIN, JC BECQUAERT, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BENONE, S. BEOLET, C. BICH, C. BLANC-COQUAND, A. BONMIER, G. BONNEFON, D. BOSA, C. BOULLIER, F. BROTTE, M. BRUNELLO, JP. BUART, B. CARAGUEL, J. CARASSIO, V. CARTIER, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, MH. COSTA, M. COUVERT, I. CURT, P. DAUPHIN, A. DAVID, C. DAVOINE, S. DELAVIER, G. DIDOT, JM DOLLE, B. DRECCQ, J. DUBUS, JP DURAND, C. DURET, C. ENGRAND, H. FANET, G. FASTIER, G. FERRAGATTI, E. FORTIER, MT. FRABONI, P. GAILLARD, R. GAUTHERON, J. GERBAUX, F. GIMBERT (jusqu'à la délibération n°7 inclus), F. GLAREY, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. HARDOUIN, V. HENOFF, D. JACQUEMENT, B. JAY, G. JOVET, C. JOY, J. JURADO, G. LAMAND, M. LAMBERT, P. LANGENIEUX-VILLARD (jusqu'à la délibération n°3 inclus), P. LEVASSEUR, J. LOMBARD, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, A. MAITRE, C. MALIA, P. MANJARRES, JM MICHEL, B. MICHON, F. MIDALI, R. MILLET, W. MINGUELY, A. MONNOT, C. MONTEIL, P. MORAND, M. MORINI, J. MOUSIN, B. MURIENNE, JC. NINET, MC. PARADE, C. PERNIN, V. PETEX, A. PIANETTA, J. PICCHIONI, F. PILLOT, T. PLACETTE, A. PLISSON, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, J. REBUFFET, P. ROBERT, L. ROUSSET, JL ROUX, A. RUCHE, C. SAURY, C. SCHEMEIL, B. SORREL, A M SPALANZANI, F. STEFANI, P. TERNAUX, M. TERUEL, S. THIERY, O. THIZY, MJ. THOMASSON, Y. TROCMET, G. TROUX, C. VIDAL, P. VIEILLE, P. VOLPI, G. ZANARDI (jusqu'à la délibération n°2), G. ZANCHIN, C. ZAS.

Présents : 114  
Pouvoirs : 16  
Votants : 130  
Vote pour : 130  
Vote contre : 0  
Abstentions : 0  
Vote blanc : 0

Excusés: G. AMBLARD, V. BERLANDIS, A. BLANC (pouvoir à R.COHARD), B. BOESSO (pouvoir à C.MONTEIL), P. BOISSELIER (pouvoir à A.MONNOT), Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD (pouvoir à G.COHARD), JM. BOUCLANS (pouvoir à C.BENONE), A. BOUVEROT-REYMOND, E. BOUVIER, D. BRUNET-MANQUAT, H. CERET, ML. CHRISTOPHEL, JF. CLAPPAZ, B. COLLIGNON, A. DUHAMEL, L. FERRADOU (pouvoir à C.ANGLADE), J. GAMELIN, V. GAY, G. GIRAUD (pouvoir à P.LEVASSEUR) , M. GRAMBIN, A. GUILLUY, L. JANET, P. JANOLIN (pouvoir à D.CHARBONNEL), P. JEAN, JC. JOLLY, H. LECUYER, O. LEROUX, C. LETOUBLON, J. MARSEILLE, R. MARTY (pouvoir A B.MURIENNE), MJ. MASSUCCO (pouvoir à P.DAUPHIN), F. PAGES (pouvoir à B.SORREL), C. PERRIN, L. PERROD, S. PLAWESKI, E. PORTSCH, C. ROCCA (pouvoir à C.DURET), A. ROLIN (pouvoir à P.BEGUERY), M. SAVIGNY, F. SERRANO, A. SERVANT (pouvoir à M.LAMBERT), P. SILVENTE, S. SPOHR, L. THERY, S. THILLY, P. THUET, Y. TOSOLINI (pouvoir à C.BICH), B. TRIFFE (pouvoir à JM.DOLLE) , C. VANNUFFELLEN, S. VAUSSENAT, J. VIRET, P. WEILL, J. ZAPPIA,

Madame J. DUBUS est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que les Relais Assistants Maternels peuvent bénéficier d'une aide forfaitaire annuelle du conseil général de l'Isère, modulée selon la quotité du temps de fonctionnement.

Transmis le : 29/03/11  
N° accusé réception Préfecture : 038-2000 18 166 - 20110314 - 9 - 3E

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'autoriser Monsieur le Président à solliciter auprès du conseil général de l'Isère l'aide forfaitaire relative au fonctionnement des RAM 1 (Pontcharra, Chapareillan, Saint-Maximin), RAM 2 (Le Cheylas, La Buisnière, Ste Marie d'Alloix, Barraux et La Flachère), RAM 3 (La Terrasse, Lumbin, le Plateau des Petites Roches), RAM 4 (Le Champ-Près-Frogès, Tencin, La Pierre), RAM 5 (Montbonnot-Saint-Martin, Saint-Nazaire-Les-Eymes, Saint Ismier, Bernin, Biviers) et RAM 6 (Le Versoud) pour l'année 2011.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

